

Rapport Article 29 LEC

Expertise Private Credit du groupe Sienna IM
Sur l'exercice 2023

Table des matières

I. Informations issues des dispositions de l'Article 29 de la loi relative à l'énergie et au climat

1. Démarche générale de l'entité sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance
 - A. Présentation résumée de la démarche générale de l'entité sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance, et notamment dans la politique et stratégie d'investissement
 - B. Contenu, fréquence et moyens utilisés pour informer les souscripteurs, affiliés, cotisants, allocataires ou clients sur les critères relatifs aux objectifs ESG pris en compte
 - C. Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et 9 du Règlement Disclosure (SFDR) (respectivement, produits qui promeuvent des caractéristiques environnementales et/ou sociales et produits qui ont pour objectif l'investissement durable)
 - D. Adhésion de l'entité, ou de certains produits financiers, à une charte, un code, une initiative ou obtention d'un label sur la prise en compte de critères
2. Moyens internes déployés par l'entité
 - A. Description des ressources financières, humaines et techniques dédiées à la prise en compte des critères EGS
 - B. Actions menées en vue de renforcement des capacités internes de l'entité
3. Démarche de prise en compte des critères ESG au niveau de la gouvernance de l'entité
 - A. Connaissances, compétences et expérience des instances de gouvernance
 - B. Intégration des risques en matière de durabilité dans la politique de rémunération
 - C. Intégration des critères ESG dans le règlement interne du conseil d'administration ou de surveillance
4. Stratégie d'engagement auprès des émetteurs
5. Taxonomie européenne et combustibles fossiles
6. Stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux des articles 2 et 4 de l'Accord de Paris relatifs à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre
7. Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité
8. Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques*

II. Déclaration des principales incidences négatives en matière de durabilité

1. Synthèse
2. Description des principales incidences négatives
3. Description des politiques visant à identifier et hiérarchiser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité
4. Politique d'engagement
5. Référence à des standards internationaux

Sienna AM France, entité développant l'expertise dette privée au sein du Groupe Sienna Investment Managers, est une société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le n°GP97118.

I. Informations issues des dispositions de l'Article 29 de la loi relative à l'énergie et au climat

1. Démarche générale de l'entité sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance

A. Présentation résumée de la démarche générale de l'entité sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance, et notamment dans la politique et stratégie d'investissement

Le rôle de la finance aujourd'hui dans le contexte de la transition environnementale et sociale

Sienna AM France gère pour l'essentiel des fonds de dette pour des investisseurs institutionnels qui, depuis les premiers lancements en 2012, reconnaissent et apprécient la spécificité d'intervention en direct auprès des acteurs de l'économie réelle. Son action d'investisseur à la recherche des meilleures solutions financières est guidée par des valeurs d'innovation et de recherche de sens au service des investisseurs.

Le groupe Sienna IM est un gérant d'actifs pan-européen et multi-expertises de la société d'investissement cotée Groupe Bruxelles Lambert (GBL). Les engagements de GBL sont particulièrement forts en termes de lutte contre le changement climatique, de promotion de la diversité, de transparence et d'accès à des solutions de finance durable. En 2022, GBL est devenue la première holding d'investissement à disposer d'objectifs climatiques alignés sur une trajectoire 1.5°C validés par l'initiative Science Based Targets (SBTi). En janvier 2024, Sienna IM s'est également engagée auprès de l'initiative SBTi. Sienna IM va définir d'ici 2025 des objectifs climatiques court-terme qui seront alignés sur la limitation du réchauffement climatique à +1,5°C et conformes aux dernières recherches sur le climat. Cet engagement tracera une trajectoire d'actions de transformation à moyen terme au sein de toutes les expertises du Groupe, dont Sienna AM France, et ouvrira la voie à une transition à plus long terme vers la neutralité carbone d'ici 2050.

Sienna AM France continue de développer ses engagements ESG à différents niveaux (avec ses partenaires investisseurs, via la recherche de labels et d'audit par des tiers, via l'engagement auprès des associations, etc.). A titre d'exemple :

- Le recours systématique à l'analyse des controverses réalisée par Ethifinance pour les fonds art. 8 et art. 9 SFDR
- Le renouvellement annuel de l'attribution du Label Greenfin pour trois fonds Article 9 SFDR dédiés à la transition énergétique
- La sélection d'un prestataire externe pour accompagner les emprunteurs dans le calcul de leur bilan carbone ainsi que la définition de leur trajectoire de décarbonation. Ce processus sera mis en place de manière volontaire pour les emprunteurs actuels et sera demandé systématiquement pour les nouveaux financements de la Transition Energétique, les prêts directs aux entreprises qui opèrent dans des secteurs à forte intensité carbone et les financements immobiliers des entreprises
- Signature de l'engagement Finance for Biodiversity Pledge en 2023. L'engagement a été pris par un groupe d'institutions financières qui s'engagent à protéger et à restaurer la biodiversité par le biais de leurs activités financières et de leurs investissements

- La signature, en avril 2024, de la déclaration démontrant le soutien du secteur financier à un instrument international juridiquement contraignant (ILBI¹) pour mettre fin à la pollution plastique. Cette déclaration a été rédigée par l'Initiative financière du Programme des Nations unies pour l'environnement (UNEP FI), PRI, Finance for Biodiversity Foundation, Business Coalition for a Global Plastics Treaty, Dutch Association of Investors for Sustainable Development (VBDO) et CDP (Carbon Disclosure Project)

Les 3 piliers de l'action du groupe Sienna IM : Climat, Biodiversité, Inclusion

Les engagements Sienna AM France sont alignés avec ceux du groupe Sienna IM : climat, biodiversité et inclusion. Pour le climat, Sienna AM France applique les recommandations de la Task Force on Climate Related Financial Disclosure (TCFD), utilise la grille d'analyse du Sustainability Accounting Standards Board (SASB), et s'apprête également à déposer son projet de trajectoire auprès de la Science Based Targets Initiative (SBTi) en vue d'une validation formelle en 2025. Concernant la biodiversité, Sienna AM France met en place progressivement une méthode d'analyse d'impact et de dépendances sur la biodiversité et une analyse quantitative des « proxies » biodiversité des sociétés financées. Enfin, les actions pour l'inclusion sont de trois types : le handicap, la parité et l'emploi des seniors. L'ensemble des collaborateurs de Sienna AM France sont sensibilisés à l'inclusion des personnes en situation de handicap et aux enjeux de la parité via des conférences régulières (novembre 2023 pour la dernière conférence organisée sur le handicap). L'engagement historique de Sienna AM France sur ces thématiques ESG s'est traduit par ailleurs par la mise en place des indicateurs d'intéressement liés à des objectifs de parité.

Politique d'exclusion

Sienna AM France implémente une politique d'exclusion depuis plusieurs années. Cette politique s'appuie sur celle du groupe Sienna et est plus exigeante sur certaines exclusions, comme le charbon, le pétrole et le gaz par exemple.

Cette politique a été définie sur la base des lois, interdictions, traités et embargos nationaux et internationaux applicables pour définir son univers d'investissement. Au-delà de ces exigences légales, Sienna AM France accorde également une importance aux critères d'exclusions sectorielles et normatives visant notamment, les droits humains, le tabac, les énergies fossiles non conventionnelles ou l'exposition au charbon. La politique d'exclusion décrit les conditions d'application de ces exclusions. La politique d'exclusion est disponible sur <https://www.sienna-im.com/fr/services/dette-privée/>

Politique de controverses

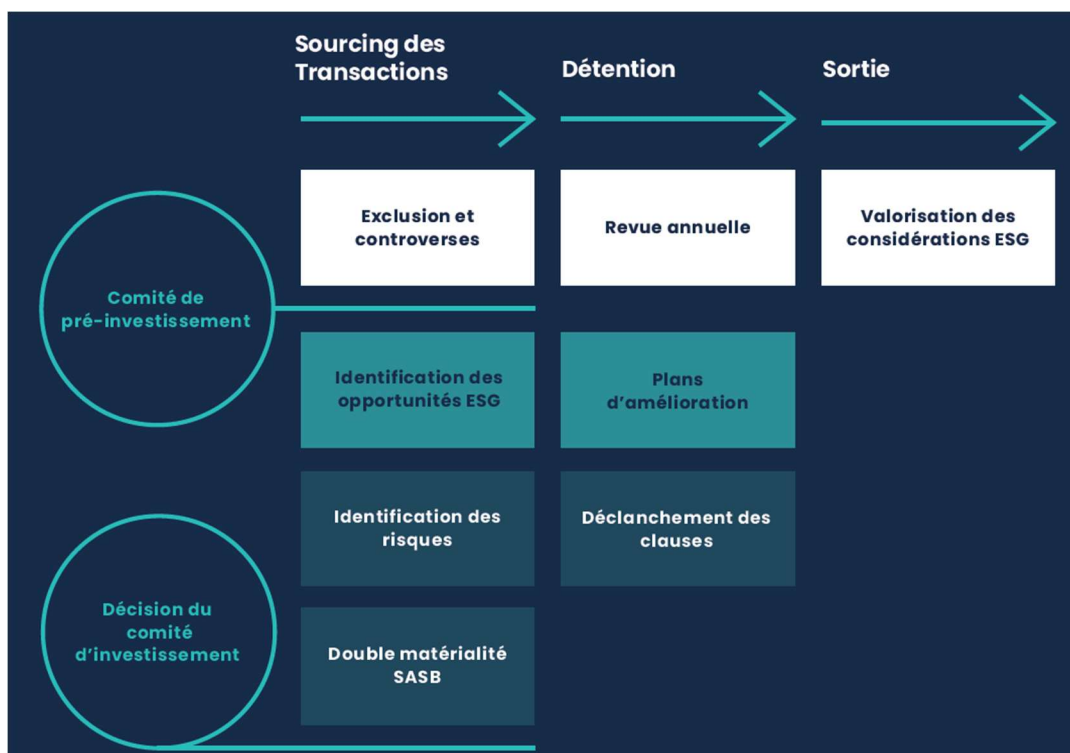
Dans le cadre de l'intégration des critères ESG dans le processus de prise de décision, Sienna AM France vise à implémenter des processus robustes d'identification des controverses ESG et des potentiels risques ESG dès la phase de préinvestissement (en dehors des portefeuilles granulaires²). Depuis 2022, Sienna AM France se base sur l'outil d'identification et de scoring des controverses développé par Ethifinance et SESAMm. Cet outil permet d'effectuer une recherche sur plusieurs années et sur une variété de documents. Ces données sont ensuite analysées afin de caractériser la gravité des éventuelles controverses sur une échelle de 0 à 5. Le résultat de ce processus est pris en compte lors de l'examen des débiteurs dans les Comités d'investissement. La politique de controverses est disponible sur <https://www.sienna-im.com/fr/services/dette-privée/>

¹International legally Binding Instrument

²Constitués de prêts ou créances de petite taille (< 500k€ en moyenne) destinés le plus souvent à des TPE/PME

Prise en compte de l'ESG dans le processus de décision

La dimension ESG est prise en compte à toutes les étapes du process d'investissement : l'identification des enjeux ESG en phase d'investissement, après application de la politique d'exclusion et de controverse permet aussi de fixer avec l'entreprise les clauses éventuelles des prêts à impact. La revue annuelle se base en particulier sur l'exploitation des questionnaires ESG envoyés annuellement aux emprunteurs via la plateforme d'un prestataire externe et complétés le cas échéant par des données « proxies » calées sur des échantillons d'entreprises comparables par utilisation des bases Tennaxia, Sustainalytics, Carbometrix ou Iceberg Data Lab ou directement fournis par le prestataire sélectionné. Lors de cette revue, les controverses et les principales incidences négatives (PAI) sont analysées, et l'ensemble fait l'objet d'une communication aux porteurs de parts. La phase de sortie, en réalité phase de remboursement dans le cas des fonds de prêts, est souvent facilitée par un meilleur accès au refinancement des emprunteurs ayant suivi une démarche ESG de bon niveau. Elle est aussi l'occasion de faire un bilan, notamment de la trajectoire climatique, des investissements.



Organisation de la collecte de données

L'accès à des données extra-financières de qualité constitue un enjeu crucial de la démarche ESG de Sienna AM France. Elles permettent une mesure systématique et régulière des performances ESG de nos emprunteurs, pour valider notre démarche d'impact. Les données sont également au cœur du cadre réglementaire de la Taxonomie et SFDR.

Le volume de données extra-financières fourni par les entreprises croît sous l'impulsion des réglementations (CSRD, SFDR, Taxonomie, etc.), et de la demande de l'écosystème, notamment financier. Les emprunteurs des fonds gérés par Sienna AM France sont majoritairement des sociétés de petites et moyennes tailles, non cotées sur les marchés financiers, et pour lesquels nous ne disposons pas de données extra-financières accessibles sur des bases publiques.

Sienna AM France a organisé depuis 2021, une collecte directe de données ESG auprès de l'ensemble des emprunteurs des fonds. Les contrats de financements signés par les fonds comprennent des engagements de fourniture annuelle des données ESG.

Sienna AM France a choisi de travailler avec un partenaire qualifié et expérimenté pour la collecte de données fiables et complètes directement auprès des entreprises non cotées. Sienna AM France a sélectionné Tennaxia, un prestataire qui accompagne les entreprises ainsi que les investisseurs dans le pilotage de leur performance durable en mettant en œuvre des solutions innovantes. Tennaxia accompagne Sienna AM France pour la collecte et l'analyse des données ESG de ses emprunteurs à partir d'un questionnaire qui regroupe les différentes thématiques ESG (empreinte carbone, principales incidences négatives, Taxonomie, etc.). Tennaxia propose également une fonctionnalité de benchmarks sectoriels avec des données statistiques, anonymisées et consolidées des entreprises qui sont gérées à travers la plateforme. Les équipes de Sienna AM France se tiennent à la disposition des emprunteurs pour répondre à leurs questions et planifient des relances régulières afin d'avoir un taux de réponse satisfaisant.

Par ailleurs, le groupe Sienna a contractualisé avec Iceberg Data Lab en juillet 2023 afin d'obtenir une empreinte biodiversité pour chacune des lignes en portefeuille. L'exercice a été réalisé pour les fonds de Sienna AM France au 31/12/2023 (à l'exception de la Business unit (BU) Granulaire et de la BU Service Public).

Enfin, en 2024, Sienna AM France a calculé pour la première fois une estimation de ses émissions financées des sociétés en portefeuille en collaboration avec Carbometrix. Sienna AM France souhaite collecter des émissions de gaz à effet de serre (GES) des nouveaux emprunteurs en leur proposant un outil de mesure du bilan carbone à travers le partenariat avec Carbometrix.

Une société engagée dans la prise en compte de tous les enjeux ESG

Environnement

Sienna AM France s'attache à promouvoir le respect de l'environnement dans sa politique interne de gestion des ressources environnementales.

- **Signature de l'initiative SBTi (Science Based Targets Initiative)**

Sienna IM s'est engagée auprès de l'initiative SBTi en janvier 2024 et a entamé une nouvelle phase dans son parcours vers le net-zéro. Le groupe s'est engagé à définir des objectifs climatiques court-terme d'ici 2025. Ces objectifs seront alignés sur la limitation du réchauffement climatique à +1,5°C.

Cet engagement tracera une trajectoire d'actions de transformation à moyen terme au sein de toutes les expertises du Groupe, dont Sienna AM France, et ouvrira la voie à une transition à plus long terme vers la neutralité carbone d'ici 2050.

Sienna AM France a volontairement embarqué les activités suivantes : Financement de la Transition Énergétique, Financement Immobilier des entreprises et les secteurs très intensifs en carbone pour les prêts directs aux entreprises.

Des sessions de sensibilisation se sont tenues depuis mai 2023 pour l'ensemble des équipes de Sienna AM France. L'objectif est de permettre aux équipes de mieux comprendre l'impact de l'engagement de Sienna sur les financements futurs.

- **Bilan Carbone**

Sienna IM a calculé son bilan carbone en 2023 avec la société Carbometrix. Ce bilan carbone a été réalisé avec une méthode fondée sur le marché (market based) pour les scopes 1, 2 et 3 (hors catégorie 15 émissions financées).

Nous observons une réduction des scope 2 et 3 par rapport à 2022 :

- Scope 2 (émissions liées à l'achat d'électricité, de vapeur, de chaleur, ou de froid) : -71% par rapport à 2022, ce qui correspond à une économie de 1,7 tonnes de CO₂e
- Scope 3 (toutes les autres émissions indirectes qui se produisent dans la chaîne de valeur d'une entreprise, qu'il s'agisse de ses employés ou de ses fournisseurs ou de ses clients) : -29% par rapport à 2022, ce qui correspond à une économie de 78 tonnes de CO₂e

Le scope 1 (émissions directes des bâtiments, véhicules, etc.) a augmenté d'environ 1 tonne de CO₂e entre 2022 et 2023.

Cette réduction générale des émissions carbone en 2023, qui constituera une base de référence dans le cadre de la définition des cibles SBTi, s'explique principalement par la mise en œuvre d'actions concrètes telles que la formalisation d'une politique d'achat responsable et l'application d'une politique de voyage adaptée.

- **Réduire la consommation énergétique des locaux**

Sienna AM France a fait le choix d'emménager dans un immeuble à haute qualité environnementale en 2017. Le bâtiment est labellisés HQE (Haute Qualité Environnementale) et BREEAM In-Use₃. Sienna AM France a participé via le Comité Vert réunissant le gestionnaire et les locataires au plan stratégique énergie élaboré par le propriétaire fixant un objectif de réduction de consommation d'énergie de 40% à l'horizon 2022 (par rapport à l'année de référence). Cet objectif a été atteint et la consommation d'énergie a continué à diminuer entre 2022 et 2023.

- **Limiter les déplacements et encourager la mobilité verte**

Depuis 2021, le télétravail régulier est proposé à tous les collaborateurs à raison de 2 jours par semaine, limitant ainsi les déplacements générant des émissions de CO₂.

Conformément à ses engagements, Sienna AM France a mis en place une politique de mobilité verte en faveur de tous les salariés leur permettant une location longue durée de vélo ou de VAE (vélo à assistance électrique) avec une prise en charge significative par l'entreprise.

Social

Les enjeux sociaux sont pris en compte à tous les niveaux chez Sienna AM France à travers divers dispositifs :

Objectifs de formation atteints

- La formation est un élément structurant, Sienna AM France a souhaité s'engager à ce que 100% de ses collaborateurs passent la certification AMF en finance durable afin d'assurer un niveau homogène de connaissances sur la finance verte et responsable. A la date de publication de ce rapport 21 % des collaborateurs ont obtenu cette certification.

³Certification évaluant la performance environnementale d'un bâtiment en tenant compte de divers critères (la performance énergétique, la gestion de l'eau, les émissions de gaz à effet de serre, la gestion des déchets, etc.)

- 100% des collaborateurs ont été formés aux enjeux ESG via une formation d’au moins 4h. Cette formation a permis de leur donner des clés de compréhension de la réglementation ESG en général et d’enjeux plus spécifiques, tels que le climat ou la biodiversité. Les équipes qui sont amenées à traiter des problématiques ESG ont suivi la formation « Responsible Investing » des PRI. Enfin, une conférence a été organisée en juillet 2023 sur l’engagement auprès de SBTi afin de sensibiliser l’ensemble des collaborateurs et de les associer au projet.
- Deux sessions de formation dédiées à la sensibilisation au handicap ont été organisées en 2023. L’ensemble des collaborateurs de Sienna AM France ont suivi cette formation.

Des engagements concrets en faveur de la diversité

- L’importance des enjeux de diversité qui se décline notamment dans les objectifs qualitatifs fixés dans les accords d’intéressement mesurant les progrès attendus concernant la parité (femmes dans les équipes de gestion, promotion etc.). Deux objectifs sur trois sont atteints en 2023. Sienna AM France participe au groupe de travail de place Diversité de l’AFG.

La cohésion des équipes autour du projet de l’entreprise

- Organisation de réunions régulières pour mettre en perspective les résultats des activités avec la trajectoire attendue et les enjeux stratégiques.
- Organisation de moments de convivialités et de rencontres nombreux au cours de l’année au sein de Sienna AM France mais aussi avec les équipes du groupe (épreuve sportive du Paris Versailles, soirée de fin d’année, pots festifs d’entreprise, petits déjeuners avec les autres expertises du groupe etc.).

Un traitement attentif des ressources humaines

La gestion des ressources humaines est l’élément clé du développement de l’entreprise et un enjeu fondamental de la politique RSE.

Bâtie sur la conviction que la performance de l’entreprise s’appuie avant tout sur les talents des hommes et des femmes, la politique des ressources humaines de Sienna AM France accorde une importance particulière à la fois aux principes d’équité, au développement des individus et à la force du collectif.

Indicateur	2019	2020	2021	2022	2023
Effectif en fin d'année	38	41	40	42	40
% de CDI	95,1%	96,1%	99,6%	100%	100%
Taux de rotation des effectifs	20,0%	14,6%	18,8%	15,3%	13%

Soutenir la formation des jeunes

Sienna AM France fait le choix d’accueillir de nombreux étudiants stagiaires pour leur offrir la possibilité de vivre une expérience professionnelle dans le monde de la gestion de fonds d’investissement. Par ailleurs, l’accueil des stagiaires permet à l’entreprise de profiter de l’appréciation extérieure des jeunes générations tant sur la structure de Sienna AM France que ses modes d’intervention. Cela permet aussi à l’entreprise de rester au contact de l’évolution des attentes des jeunes professionnels.

Importance de l'évolution des collaborateurs, de leur équilibre et de l'évolution des attentes dans l'organisation du travail

Sienna AM France porte une grande attention à l'ensemble des collaborateurs, leur évolution professionnelle et leur équilibre de vie. Elle est à l'écoute des évolutions sociétales pour adapter l'entreprise aux changements et attentes des collaborateurs.

Intérêts et évolution des collaborateurs à court et moyen terme

- Suivi individuel des évolutions de carrière

La cohérence individuelle et collective de la politique des ressources humaines en termes d'avancement et de rémunération est appréciée à l'occasion d'une réunion annuelle entre la direction et le responsable des ressources humaines. Un comité des rémunérations établit annuellement au sein de Sienna AM France un rapport sur la politique de rémunération en place.

Intérêts et évolution des collaborateurs à long terme

- Accompagnement du dispositif de retraite

Depuis sa création, Sienna AM France a manifesté le souhait d'accompagner les collaborateurs dans leurs intérêts à long terme. Ainsi, un Plan d'Épargne Retraite (PER) est mis en place pour l'ensemble des collaborateurs dont une participation financière importante est supportée par l'entreprise.

- Animation de la communauté de travail

Au-delà des échanges avec le Comité social et économique (CSE), des groupes de travail transverses sont régulièrement constitués pour mener les réflexions et dessiner les orientations sur tous les nouveaux enjeux RH.

- Droit à la déconnexion

La charte de déconnexion (mise en place en 2017) fait l'objet de rappels réguliers pour sensibiliser les collaborateurs aux dangers de l'absence de rupture entre vie professionnelle et vie personnelle.

Gouvernance

En 2023, les instances de gouvernance de Sienna AM France ont été organisées selon les bonnes pratiques de place : le Conseil de surveillance institué comporte 30% des membres indépendants et 30% de femmes. Au sein du Conseil de surveillance ont été mis en place :

- Un comité des rémunérations avec 50% de membres indépendants et 50% de femmes dont la présidente
- Un comité stratégique avec 50% de membres indépendants et 50% de femmes
- Un comité ESG avec 66% de femmes dont la présidente qui se tient deux fois par an

Au niveau des opérations de Sienna AM France, des groupes de travail ont été lancés, dont un sur la gestion du capital humain qui a pour mission de se concentrer sur les problématiques de diversité, équité et inclusion. Sienna AM France s'implique également dans les réflexions de place sur ce sujet puisque la Directrice générale déléguée, Marianne des Roseaux, est présidente de la commission diversité de l'AFG.

B. Contenu, fréquence et moyens utilisés pour informer les souscripteurs, affiliés, cotisants, allocataires ou clients sur les critères relatifs aux objectifs ESG pris en compte

Reporting au niveau de Sienna AM France	Fréquence	Contenus principaux
Rapports ESG	Annuelle	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport d'impact • Rapport art.29 LEC et déclaration sur les principales incidences négatives
Site internet	Ad hoc	<ul style="list-style-type: none"> • Politiques : ESG, durabilité, climat, controverses, biodiversité, d'exclusion, d'impact, salariale • Définition d'un investissement durable • Liste des chartes et engagements • Rapport PRI (Principes pour l'investissement responsable) • Rapports ESG • Classification SFDR des fonds • Charte parité
Documentation précontractuelle	Ad hoc	<ul style="list-style-type: none"> • Classification SFDR • ODD retenus • Labels retenus • Tiers vérificateurs • Objectifs ESG quantitatifs • Classification Impact
Rapport trimestriel	Trimestrielle	<ul style="list-style-type: none"> • % d'investissements durables conformément à l'art. 2(17) du règlement SFDR • % d'investissements alignés sur la Taxonomie • Structure du portefeuille/ODD • Clauses d'impact (liste et réalisation)
Rapport annuel	Annuelle	<ul style="list-style-type: none"> • Idem rapport trimestriel • Rapport controverses • Résumé des retours des questionnaires ESG • Rapports des labels ou des tiers

C. Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et 9 du Règlement Disclosure (SFDR) (respectivement, produits qui promeuvent des caractéristiques environnementales et/ou sociales et produits qui ont pour objectif l'investissement durable)

A fin décembre 2023, Sienna AM France gère en direct 2,2 milliards d'euros, dont :

- 0,2 milliards catégorisés Art. 8 SFDR, soit 22% des encours soumis à SFDR
- 0,3 milliards catégorisés Art. 9 SFDR, soit 38% des encours soumis à SFDR

La liste des fonds de Sienna AM France classés art. 8 et art. 9 est indiquée ci-dessous :

Nom du fonds	Art. 8	Art. 9	% des encours au 31/12/2023 ⁴
Fonds Impact Social		X	5%
Sienna Rendement Avenir IV		X	2%
ENR 2		X	24%
F2E		X	1%
Sienna Levier ENR		X	5%
RED VI IMPACT	X		8%
Predirec ABL 3	X		11%
Predirec ABL 3 Co-investment fund	X		3%

D. Adhésion de l'entité, ou de certains produits financiers, à une charte, un code, une initiative ou obtention d'un label sur la prise en compte de critères

Depuis 2004, Sienna AM France s'engage auprès des organisations actives dans le domaine de l'ESG afin de participer activement aux discussions, définitions et réflexions sur les problématiques ESG que les sociétés de gestion de portefeuille (SGP) rencontrent.

Le tableau ci-dessous reprend les engagements pris par Sienna AM France, soit directement soit à travers le groupe Sienna IM, au sein de diverses associations ainsi que les chartes signées, à ce jour.

⁴Encours du fonds sur la somme des encours des fonds soumis à la réglementation SFDR

	Thèmes	Activité principale	Date
Finance durable			
Initiatives	Principles for Responsible Investment (PRI) ⁵	Émanation de l'ONU pour la finance durable	2015
	UN Global Compact	Emanation de l'ONU pour les droits de l'homme, l'environnement et la bonne gouvernance	2022
	Association Française de la Gestion financière (AFG)	Représentation des SGP françaises	2005
	Institut de la Finance Durable	Émanation de Europlace pour la finance durable	2021
	Observatoire de l'Immobilier Durable (OID)	Espace d'échange indépendant du secteur immobilier tertiaire sur le développement durable et l'innovation	
	Centre des professions financières	Représentation des professions financières, formations	2004
	France Invest Sustainability Club	Mobilisation en faveur du développement durable	
Engagement collaboratif	France Invest	Signataire de la déclaration sur l'impact et ESG	2020
Climat			
Initiatives	Initiative Climat International (ICI)	Création par des sociétés françaises de capital-investissement qui ont décidé d'unir leurs forces et de contribuer à l'objectif de l'Accord de Paris de limiter le réchauffement climatique à un niveau bien inférieur à 2°C	2021
	Climate Disclosure Project (CDP)	Organisation qui publie des données sur l'impact environnemental des plus grandes entreprises	2023
Cadre de référence	Taskforce on Climate-related Financial Disclosure (TCFD)	Groupe de travail sur la publication d'informations financières relatives au climat	2022
Biodiversité			
Initiatives	Finance for Biodiversity Pledge	Groupe de travail pour la protection de la biodiversité au travers de la finance	2023

⁵Sienna AM France est signataire depuis 2015 et Sienna IM est devenue signataire pour l'ensemble du groupe en 2023

	Thèmes	Activité principale	Date
Cadre de référence	Taskforce for nature-related Financial Disclosure (TNFD)	Proposition d'un cadre aux entreprises pour les aider à considérer les impacts, dépendances, risques et opportunités liés à la nature et à agir en conséquence	
Diversité			
Engagement collaboratif	France Invest	Signataire de la déclaration sur la diversité	2020

Labels

L'équipe Transition Énergétique de Sienna AM France a renouvelé la labellisation Greenfin de ses trois fonds dédiés à l'accompagnement de la transition énergétique européenne.

Le dernier audit mené par Novethic début 2024 confirme le respect des principes du label et la part verte de 100% pour chacun des trois fonds.

Ce label témoigne du respect des engagements pris envers les investisseurs et de la recherche constante d'impact dans nos activités d'investissement en faveur des acteurs économiques de la Transition Énergétique.

2. Moyens internes déployés par l'entité

A. Description des ressources financières, humaines et techniques dédiées à la prise en compte des critères ESG

Ressources financières

Le budget ESG est réparti entre les ressources humaines, les expertises, la formation et les données.

Pour 2024, le budget ESG représente 4% du chiffre d'affaires de Sienna AM France, soit environ 494 K€. Le budget ESG a augmenté ces dernières années avec la prise de conscience croissante, que ce soit au sein du secteur d'activité de Sienna AM France ou parmi ses investisseurs, quant à l'importance de l'intégration des critères ESG dans ses activités. Sienna AM France doit également répondre aux exigences réglementaires ainsi qu'aux normes internationales qui continuent d'évoluer (SFDR, Taxonomie, art. 29 de la loi Energie Climat, etc.). Et pour cela, la société anticipe le coût d'accès aux données des emprunteurs dans le contexte paradoxal où les intermédiaires doivent fournir des rapports quand nos emprunteurs PME/ETI ne sont pas encore soumis à la directive CSRD.

L'engagement ESG de Sienna AM France s'inscrit dans sa vision long terme de créer de la valeur durable pour l'ensemble de ses parties prenantes

La société est convaincue que les efforts, financiers et humains, mis en œuvre pour la prise en considération efficace des critères ESG contribuera à l'identification de nouvelles opportunités d'investissements alignées avec des objectifs financiers et durables tout en atténuant les risques ESG associés.

Ressources humaines

Sienna AM France est composée de 40 collaborateurs. L'équipe ESG est composée comme suit :

- Directrice ESG qui a renforcé l'équipe en septembre 2023. Elle est également Directrice ESG de Sienna IM depuis février 2023. Elle possède une expertise de premier plan dans le domaine de la finance durable, combinant des années d'expérience en matière d'investissements durables et des réalisations reconnues dans le développement de solutions durables ;
- CRO (Chief Risk Officer) qui suit également les sujets extra-financiers. Il a plus de 10 ans d'expérience dans le domaine de la finance d'entreprise. Il a débuté sa carrière en tant qu'analyste crédit et a rejoint Acofi (devenu Sienna AM France) en 2016. Il a ensuite enchaîné avec une expérience en conseil avant de retourner chez Acofi en tant que Head of Credit. Il devient CRO en début d'année 2024, succédant Nicolas Fourt (qui était par ailleurs membre de la Direction générale) suite à son départ à la retraite ;
- ESG Senior Associate qui a rejoint l'équipe début 2024. Elle était précédemment consultante au sein d'un cabinet de conseil international pendant 4 ans dans le secteur de l'Asset Management. Elle est aujourd'hui spécialisée sur les sujets ESG. Durant son expérience précédente, elle a travaillé sur des projets d'analyse d'impact de la réglementation finance durable sur des sociétés de gestion de portefeuille. Elle a également accompagné ses clients pour leur mise en conformité sur divers sujets ESG.

Sienna AM France a mis en place un Comité ESG composé de correspondants ESG représentant chacune des branches de l'entreprise, de la gestion aux équipes commerciale et marketing en passant par la direction financière et la conformité. Ce qui permet d'assurer un suivi des sujets ESG pour les différents départements que ce soit au niveau de la gestion des fonds ou de la gestion de l'activité de l'entreprise (cf. section 3.A pour plus de détails).

Ressources techniques

Sienna AM France dispose d'un outil propriétaire au niveau du groupe pour le suivi des fonds (SALT) qui intègre également le suivi des indicateurs extra-financiers des emprunteurs par fonds (lorsqu'applicable).

Sienna AM France s'appuie par ailleurs sur des moyens externes avec le recours à des compétences spécifiques : un contrat de conseil a été passé avec une professionnelle de la finance durable pour appuyer les travaux du Comité ESG, des contrats de conseil et de suivi sont passés avec la société Ethifinance concernant les engagements des fonds Impact ainsi que l'analyse des controverses, etc.

Une méthodologie de scoring ESG est également été développée en interne par Sienna AM France. Cette méthodologie se fonde sur une analyse Risques/Opportunités tout en prenant en compte le principe de double matérialité (matrice du SASB⁶ comme base pour définir la matérialité financière). Les scores E, S et G seront déterminés séparément avant d'être pondérés afin de définir un score ESG global. La décision finale d'attribution du score sera prise collectivement au niveau du Comité d'investissement. Cette méthodologie a commencé à être mise en place courant 2024.

⁶Sustainability Accounting Standards Board

○ **Prestataires externes et fournisseurs de données**

Tennaxia

Les données ESG revêtent une importance capitale pour l'activité de Sienna AM France dans la mesure où elles contribuent à alimenter les analyses extra-financières, la gestion des risques, les reportings réglementaires ainsi que la participation de la société aux initiatives internationales.

Tennaxia accompagne Sienna AM France pour la collecte et l'analyse des données ESG de ses emprunteurs à partir d'un questionnaire qui regroupe les différentes thématiques ESG (empreinte carbone, principales incidences négatives, taxonomie, etc.).

Tennaxia propose également une fonctionnalité de benchmarks sectoriels avec des données statistiques, anonymisées et consolidées des entreprises qui sont gérées à travers la plateforme.

Weefin

Sienna AM France va faire évoluer la gestion des données ESG en travaillant avec Weefin pour intégrer ces données, centraliser leur contrôle, leur suivi et automatiser les processus associés.

Weefin est une fintech qui a développé une plateforme SaaS⁷ appelée « ESG Connect » qui permet de centraliser l'ensemble des données ESG. La plateforme permettra de croiser les différentes bases de données ESG des différents fournisseurs de Sienna AM France.

L'implémentation de l'outil devrait être finalisée d'ici le troisième trimestre de 2024.

Les objectifs principaux de la plateforme « ESG Connect » sont :

- L'intégration automatique des données financières et ESG et la centralisation de ces données
- Le contrôle et le suivi des indicateurs ESG ainsi que l'historisation de l'ensemble des données récupérées, calculées et reportées
- La mise à jour automatique des données ESG et des calculs méthodologiques pour la création des reportings réglementaires

Carbometrix

Sienna AM France a sélectionné Carbometrix pour accompagner les emprunteurs dans le calcul de leur bilan carbone ainsi que la définition de leur trajectoire de décarbonation. Ce processus sera mis en place de manière volontaire pour les emprunteurs actuels et sera demandé systématiquement pour les nouveaux financements de la Transition Énergétique, les prêts directs aux entreprises qui opèrent dans des secteurs à forte intensité carbone et les financements immobiliers des entreprises.

L'objectif est que Sienna AM France propose aux emprunteurs de passer par Carbometrix pour le calcul de leur bilan carbone.

Carbometrix met une plateforme à disposition de Sienna AM France pour la consolidation des émissions financées. Carbometrix propose également le calcul d'estimations lorsque les informations ne sont pas disponibles.

B. Actions menées en vue de renforcement des capacités internes de l'entité

Sienna AM France a renforcé son équipe ESG en 2023 avec l'arrivée de la Directrice ESG et début 2024 d'une ESG Senior Associate comme précisé ci-dessus. La formation joue également un rôle important dans le renforcement des capacités internes. Sienna AM France s'est assuré que 100% des collaborateurs ont été formés aux enjeux ESG.

⁷Software as a Service

3. Démarche de prise en compte des critères ESG au niveau de la gouvernance de l'entité

A. Connaissances, compétences et expérience des instances de gouvernance

Une gouvernance inclusive

Sienna AM France s'appuie sur un dispositif de gouvernance au meilleur niveau pour l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi de sa stratégie ESG : un Comité ESG opérationnel au sein de Sienna AM France sous la supervision du Comité ESG du Conseil de surveillance. Le Comité ESG opérationnel est composé de correspondants ESG représentant chacune des branches de l'entreprise, de la gestion aux équipes commerciales et marketing en passant par la direction financière et la conformité. Ce mode inclusif de gouvernance permet d'assurer un suivi des sujets ESG pour les différents départements que ce soit au niveau de la gestion des fonds ou de la gestion de l'activité de l'entreprise.

Ce Comité est présidé par Alix Faure, Directrice ESG, et se réunit mensuellement. Alix possède une expertise de premier plan dans le domaine de la finance durable, combinant des années d'expérience en matière d'investissements durables et des réalisations reconnues dans le développement de solutions durables.

Les objectifs du Comité ESG sont les suivants :

- Réfléchir aux différents enjeux et problématiques ESG propres aux activités de gestion de Sienna AM France
- Assurer le suivi des exigences réglementaires liée à la finance durable au sein de l'activité de gestion
- Présentation de thématiques spécifiques en fonction du besoin (SBTi, biodiversité, etc.)

La gouvernance au sein de Sienna AM France se décline également au niveau du :

- Comité ESG de pilotage qui se réunit de manière hebdomadaire et agit en tant que moteur des différents projets et travaux ESG entrepris au sein de Sienna AM France.
- Comité ESG de supervision créé par le Conseil de surveillance de l'entreprise. Ce Comité est présidé par un de ses membres Sophie Chipot Kolosvari qui est Directrice juridique de Sienna IM. Depuis 2024, ce Comité ESG de supervision est intégré au sein du Conseil de surveillance de l'actionnaire principal de Sienna AM France, Sienna 2A.

Ce mode d'organisation permet à la fois comme le suggère la TCFD une implication directe de la direction générale en lien avec le Groupe Sienna, un pilotage permanent, et une inclusion de tous les départements de l'entreprise.

Le directoire a nommé en 2023 une référente RSE et un référent ESG parmi ses membres, démontrant ainsi l'implication des sujets ESG au plus haut niveau de la gouvernance.

Comité ESG de supervision

Sophie Chipot Kolosvari
Directrice juridique Sienna IM

Alix Faure
Directrice ESG

Hugo Thomas
CRO

Comité ESG de pilotage

Alix Faure
Directrice ESG

Nicolas Fourt
CRO et
réfèrent ESG
en 2023

Hugo Thomas
CRO depuis
2024

Ouissal Jalal
ESG senior
associate
depuis 2024

Comité ESG opérationnel

Marianne des Roseaux
Directrice générale
déléguée

Nicolas Fourt
CRO et réfèrent ESG en
2023

Alix Faure
Directrice ESG

Hugo Thomas
CRO depuis 2024

Ouissal Jalal
ESG senior associate
depuis 2024

Eléonore Besson
Juriste conformité

Laure Mahé
Relations Investisseurs

Benjamin Debré
Fonds Dette
Immobilière

Leslie Bétard
Marketing et
communication

**Laurence Choisy
Lemesle**
Fonds Dette Corporate

**Jeanne Laure
Olanguena**
Fonds Dette TPE

Dimitri Ricardo
Fonds Transition
Énergétique

Stanislas Boutmy
Fonds Secteur Public

B. Intégration des risques en matière de durabilité dans la politique de rémunération

L'activité Sienna AM France est essentiellement tournée vers le financement direct de l'économie au travers de fonds de prêts.

Elle prend en compte les meilleures pratiques en matière de durabilité. La politique salariale prend en compte également les meilleures pratiques règlementaires et en termes ESG.

1. Les composantes de la rémunération de Sienna AM France

La politique de rémunération est conçue en accord avec les dispositions de la Directive AIFM, elle favorise dans ce cadre une gestion saine et efficace du risque et est susceptible de prévenir toute prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque des FIA gérés.

La politique de rémunération de Sienna AM France est ainsi fondée sur l'application du principe de proportionnalité au sens de la directive AIFM. La rémunération annuelle se compose :

- d'une rémunération fixe,
- d'une rémunération variable discrétionnaire individuelle,
- d'une rémunération variable collective assise sur les accords d'intéressement de la société,
- d'un abondement du plan d'épargne retraite mis en place par l'entreprise.

Les autres éléments de rémunération incluent le cas échéant une participation au capital de l'entreprise, et une affectation des commissions de performance acquises sur certains fonds.

2. Une Gouvernance RH au meilleur niveau

Un Comité des rémunérations a été mis en place pour examiner annuellement les principes de la politique de rémunération de l'entreprise, son évolution ainsi que sa mise en œuvre. Le Comité des rémunérations est composé de membres qui disposent d'une expertise et d'une expérience professionnelle suffisantes concernant les activités de gestion et de contrôle des risques ; la moitié d'entre eux sont indépendants. Le Comité présente annuellement un rapport au Conseil d'administration. Le Conseil peut recommander à la Direction générale, si nécessaire des modifications de sa politique de rémunération. La détermination des rémunérations fixes et variables relève des attributions de la Direction générale dans le cadre de la politique des rémunérations validée par le Conseil d'administration et qui en contrôle l'application. Le rapport annuel des rémunérations établi par le Comité est tenu à la disposition de l'AMF. Il est mis à la disposition des investisseurs des fonds qui le demandent.

3. Prise en compte des risques de durabilité et des critères ESG

3.1 Prise en compte des critères E et S dans la politique de rémunération

Pour les collaborateurs intervenant dans la gestion des fonds ayant des objectifs d'investissements durables à travers la mise en place de critères E et S, les évaluations et objectifs individuels incluront des éléments qualitatifs et quantitatifs en lien avec l'atteinte ou non des objectifs d'investissement durable fixés (objectif de déploiement des investissements E et S notamment). Par ailleurs, les accords d'intéressement de la société intègrent des objectifs sur des indicateurs ESG notamment « S » (formation des salariés, parité) et « E » (empreinte carbone de l'entreprise).

3.2 Prise en compte des critères liés à l'égalité Femmes-Hommes

- Sienna AM France est signataire de la charte France Invest pour favoriser la Parité Femmes-Hommes.
- L'accord d'intéressement signé en juin 2021 prend explicitement en compte des paramètres sociaux tels que l'égalité Femmes-Hommes ou l'accès à la formation.

C. Intégration des critères ESG dans le règlement interne du conseil d'administration ou de surveillance

Sienna AM France dispose d'une gouvernance à deux niveaux avec un Conseil d'administration et un Conseil de surveillance.

Dans les deux cas la dimension ESG est explicitement incluse dans le règlement intérieur de ces instances de gouvernance. S'agissant du Conseil de surveillance un Comité ESG spécialisé a été mis en place aux côtés du Comité stratégique et du Comité des nominations et des rémunérations.

4. Stratégie d'engagement auprès des émetteurs

Sienna AM France est un acteur de la dette privée dont les ressorts sont différents des sociétés de gestion centrées sur les valeurs mobilières cotées. Sienna AM France n'est pas un actionnaire ayant la possibilité d'acheter ou de vendre des titres. A ce titre, s'il est tout à fait possible d'entamer un dialogue avec des emprunteurs privés sur des thématiques ESG et de demander le respect d'objectifs, le processus d'escalade, classique et nécessaire dans toute forme d'engagement n'est pas répliquable : Sienna AM France ne peut pas sanctionner le management de l'entreprise par le vote ou le dépôt de résolutions de vote, ni ne peut alléger sa position ou la vendre partiellement ou en totalité. En tant que prêteur, il doit aller à l'échéance de son prêt et son influence s'exerce essentiellement lors de la mise en place de la transaction.

En tant que détenteur de dette privée, Sienna AM France pratique cependant une forme d'engagement en lien avec l'exercice de son métier de prêteur :

- Les transactions sont dans leur majorité (80% environ) le fait de deals bilatéraux qui permettent un dialogue initial approfondi avec l'emprunteur. Lors de la mise en place de la transaction, Sienna AM France inclut dans les éléments clés de la discussion, l'engagement de l'emprunteur à fournir annuellement des données ESG
- Lorsque cela est possible, soit dans le cas des fonds à impact développés par Sienna AM France, la société inclut des clauses de type SLL « Sustainability Linked Loans » qui font l'objet de discussions avec l'entreprise et d'engagements de la part de l'emprunteur à atteindre des indicateurs prédéfinis et en lien avec son métier. Ces clauses sont la conséquence d'un dialogue approfondi avec l'emprunteur et sont exigeantes. Elles incluent à ce stade des sanctions sous forme de hausse du taux d'intérêt en cas de non-respect des objectifs

Audit social

Un audit social est réalisé en amont du financement, pour le Fonds à Impact Social de Sienna AM France, par un cabinet de conseil en stratégie et management. A l'issue de cet audit, une note d'analyse du climat social au sein de l'entité en question permet à Sienna AM France de s'assurer de l'adéquation entre sa trajectoire sociale et celle du Fonds. Cet audit permet également de formuler des recommandations pour l'amélioration de la trajectoire sociale.

Politique de controverse

Dans le cadre de sa politique d'intégration ESG, Sienna AM France vise à implémenter des processus robustes d'identification des controverses ESG ainsi que des potentiels risques ESG et ce dès la phase de préinvestissement (en dehors des portefeuilles granulaires⁸). Pour cela, elle a fait appel en 2022 à Ethifinance et son outil d'identification et de scoring des controverses. Ainsi, une recherche de données est faite sur plusieurs années et sur une variété de documents via l'outil SESAMm. Ces données sont ensuite analysées afin de caractériser la gravité des éventuelles controverses sur une échelle de 0 à 5. Ce processus formalisé permet un résultat solide pris en compte lors de l'examen des débiteurs dans les Comités d'investissement.

⁸Constitués de prêts ou créances de petite taille (< 500 k€ en moyenne) destinés le plus souvent à des TPE/PME

La politique d'exclusion est disponible sur le site internet de Sienna AM France. Elle exclut notamment toutes les entreprises :

- Engagées de façon directe ou indirecte dans l'exploitation ou l'utilisation du charbon thermique
- Engagées de façon directe ou indirecte sur les énergies fossiles non conventionnelles
- Ayant des projets de développement de leurs gisements d'énergie fossile conventionnelle

5. Taxonomie européenne et combustibles fossiles

26,3% des encours déployés par Sienna AM France au 31/12/2023 sont éligibles à la Taxonomie Européenne.

Aspects environnementaux	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Utilisation durable et protection de l'eau et des ressources marines	Transition vers une économie circulaire	Prévention et réduction de la pollution	Protection et restauration de la biodiversité
Part d'éligibilité	19,8%	20,2%	0%	1,7%	0%	0%

15,6% des encours déployés par Sienna AM France au 31/12/2023 sont alignés avec les critères d'examen technique définis dans le cadre de la Taxonomie Européenne. Ces actifs sont principalement concentrés sur l'activité de financement de la Transition Energétique.

0% des entreprises/organisations financées par Sienna AM France sont actives dans le secteur des combustibles fossiles au 31/12/2023. Sienna AM France a publié une politique d'exclusion sur son site (dernière mise à jour en juin 2023 et nouvelle mise à jour en cours), elle est applicable à tous ses fonds et exclut à 100% les entreprises :

- Ayant des projets de développement de leurs gisements d'énergie fossile conventionnelle (type gaz ou pétrole)
- Engagées de façon directe ou indirecte sur les énergies fossiles non conventionnelles
- Engagées dans l'exploitation ou l'utilisation du charbon thermique

6. Stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux des articles 2 et 4 de l'Accord de Paris relatifs à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre

Le champ d'activité de Sienna AM France concerne uniquement des sociétés non cotées qui le plus souvent publient que très partiellement en raison de leur taille des données relatives à leurs émissions de GES ou encore à leur trajectoire de réduction de leur empreinte carbone. La majorité ne sont pas encore soumises à la CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive). L'action déterminée de Sienna AM France sur le climat prend en compte ce champs de contrainte très différent de celui auquel font face les gérants intervenant sur les grandes entreprises ou sur les entreprises cotées.

Signature de l'initiative SBTi

Sienna IM s'est engagée auprès de l'initiative SBTi en janvier 2024 et a entamé une nouvelle phase dans son parcours vers le net-zéro. Le groupe s'est engagé à définir des objectifs climatiques court-terme d'ici 2025. Ces objectifs seront alignés sur la limitation du réchauffement climatique à 1,5°C.

Cet engagement tracera une trajectoire d'actions de transformation à moyen terme au sein de toutes les expertises du Groupe, dont Sienna AM France, et ouvrira la voie à une transition à plus long terme vers la neutralité carbone d'ici 2050.

Sienna AM France a volontairement embarqué les activités suivantes : Financement de la Transition Énergétique, Financement Immobilier des entreprises et les secteurs très intensifs en carbone pour les prêts directs aux entreprises.

Des sessions de sensibilisation se sont tenues depuis mai 2023 pour l'ensemble des équipes de Sienna AM France. L'objectif est de permettre aux équipes de mieux comprendre l'impact de l'engagement de Sienna sur les financements futurs.

Collecte des données relatives au climat

Sienna AM France réalise (i) des opérations de financement essentiellement avec des TPE/PME ou des collectivités souvent non soumises aux exigences de publication (CSRD) ou (ii) des financements d'actifs logés dans des SPV. Dans ce cadre les données permettant de mesurer les émissions de GES et partant leur trajectoire dans le temps ne sont le plus souvent pas disponibles.

Sienna AMF France organise depuis 2021 une campagne de collecte de données ESG auprès de ses emprunteurs, qui prévoit notamment et la transmission des données d'émissions de GES en scope 1, 2, et 3. Sienna AM France a sélectionné Tennaxia, depuis début 2024, un prestataire qui accompagne les entreprises ainsi que les investisseurs dans le pilotage de leur performance durable en mettant en œuvre des solutions innovantes pour l'accompagner dans cette campagne.

Les équipes de Sienna AM France se tiennent à la disposition des emprunteurs pour répondre à leurs questions et planifient des relances régulières afin d'avoir un taux de réponse satisfaisant.

Sienna AM France souhaite également renforcer son engagement climat auprès de ces emprunteurs. En 2024, la société de gestion de portefeuille a sélectionné Carbometrix, comme prestataire externe pour accompagner les emprunteurs dans le calcul de leur bilan carbone ainsi que la définition de leur trajectoire de décarbonation. Ce processus sera mis en place de manière volontaire pour les emprunteurs actuels et sera demandé systématiquement pour les nouveaux financements de la Transition Énergétique, les prêts directs aux entreprises qui opèrent dans des secteurs à forte intensité carbone et les financements immobiliers des entreprises.

Mise en place de « proxies »

Comme le prévoit la réglementation, Sienna AM France calcule des « proxies » dans le cas de données manquantes, en utilisant les bases de données de CDP⁹ et de Sustainalytics afin d'établir un échantillon géographique et sectoriel en lien avec les sociétés financées, et une métrique de type intensité rapportée au chiffre d'affaires. A partir du reporting de 2024 sur l'année 2023, Sienna AMF France pourra également s'appuyer sur les benchmarks sectoriels proposés par Tennaxia.

Sienna AM a également bénéficié de l'expertise de Carbometrix pour le calcul des estimations des émissions (scope 1, 2 et 3) pour les activités suivantes : Financement de la Transition Énergétique, Financement Immobilier des entreprises et les prêts directs aux entreprises. Cet exercice a permis d'avoir des « proxies » pour les emprunteurs qui ne calculent pas à date leur bilan carbone.

⁹Carbon Disclosure Project

Fonds strictement dédiés à la transition climatique

Sienna AM France gère quatre fonds dédiés à la transition climatique :

- 2 fonds qui financent la production d'électricité d'origine renouvelable
- 1 fonds qui finance les actions en faveur de l'efficacité énergétique
- 1 fonds dont l'objectif est de financer différents types de projets d'infrastructure dédiés à la transition énergétique. Les projets soutenus doivent être capables de générer des impacts positifs tangibles, quel que soit leur type :
 - Production d'énergie renouvelable : augmenter la proportion d'infrastructures résilientes et renouvelables.
 - Stockage de l'énergie : réduire l'utilisation des installations de production d'énergie les plus émettrices de gaz à effet de serre
 - Mobilité à faible émission de carbone : augmenter l'offre de mobilité propre et plus respectueuse de l'environnement

Sienna AM France calcule et publie pour tous le montant des émissions évitées calculées en « tCO₂ évitées ». Les trois fonds Predirec EnR 2, Predirec EnR 2030 et Fonds d'Efficacité Energétique bénéficient du label Greenfin, et la méthode de calcul est validée à l'origine par le cabinet EY et depuis 2023 par Novethic, et reprise dans le rapport ESG.

Généralisation des clauses d'impact

Sienna AM France s'est doté d'une politique d'impact traduisant sa volonté d'orienter ses investissements vers des actions concrètes, et se référant en particulier au cadre défini par l'Institut de la Finance Durable et à celui prévalant pour les Sustainability Linked Loans.

A ce jour, sept fonds à impact de Sienna AM France sont ouverts aux souscriptions à la date de publication de ce rapport. Deux de ces fonds qui s'adressent à des débiteurs « best effort » plutôt que « best in class » s'engagent en outre à mettre en place des clauses d'impact (variation au cours du temps des conditions du prêt) liées à la réalisation d'un plan ESG et particulièrement d'économies d'énergie.

Plan d'amélioration continue

Comme indiqué ci-dessus, Sienna IM s'est engagée auprès de SBTi en janvier 2024 et s'inscrit désormais officiellement dans l'initiative avec le statut « committed ». Cet engagement est très structurant pour Sienna IM car il englobe non seulement les opérations (scope 1 et 2) mais aussi les émissions des entreprises financées. Sienna IM dispose de 2 ans pour développer ses objectifs mais a toutefois décidé d'aller plus vite et de présenter à son conseil d'administration le plan de développement d'ici la fin de l'année 2024.

Pour Sienna AM France, l'engagement SBTi permettra notamment en cohérence avec la loi Energie Climat un engagement climatique chiffré sur 2030 puis revu tous les 5 ans jusqu'à horizon 2050.

7. Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité

Sienna AM France a retenu la thématique de la biodiversité comme un axe majeur de positionnement en matière ESG, tout en reconnaissant la difficulté majeure à mettre en place des stratégies d'amélioration en l'absence d'un cadre conceptuel stable et partagé, et surtout faute de données solides sur lesquelles appuyer une trajectoire de progrès. Il s'agit néanmoins de commencer à travailler sur le terrain, de définir des proxys solides, et de contribuer à l'élaboration de normes communes.

Définition des éléments de contexte

La biodiversité constitue le vivant de la planète. Sienna AM France la définit comme étant la diversité entre les espèces, au sein des espèces et des écosystèmes, et leurs interactions.

La biodiversité et les bienfaits de la nature pour les populations influent sur presque tous les aspects du développement humain et sont essentiels à l'atteinte des Objectifs de développement durable (ODD), définis par l'ONU. Ils aident à produire de la nourriture, de l'eau propre, à réguler le climat et à maîtriser les maladies : on parle de capital naturel.

Pourtant, ces ressources s'épuisent et se dégradent, bien plus rapidement qu'à tout autre période de l'histoire, sous l'effet de l'activité humaine. L'IPBES¹⁰ a identifié cinq pressions majeures qui jouent un rôle significatif dans la perte de biodiversité à l'échelle mondiale :

- **Changement d'usage des terres et mers et destruction des habitats**, tels que les forêts, les zones humides, les récifs coralliens. La destruction des habitats entraîne la perte des espèces végétales et animales qui en dépendent
- **Surexploitation des ressources** : dès lors que les ressources sont prélevées à un rythme plus rapide que leur capacité de régénération, les populations d'espèces diminuent et les écosystèmes s'en retrouvent perturbés
- **Changement climatique** : l'augmentation moyenne des températures terrestres et la fréquence accrue de phénomènes climatiques extrêmes perturbe les espèces et les écosystèmes
- **Pollutions** : les produits chimiques toxiques, les déversements d'hydrocarbures, les déchets plastiques et autres polluants peuvent contaminer les écosystèmes, dégrader les habitats naturels et nuire aux espèces
- **Espèces exotiques envahissantes** : en l'absence de prédateurs ou parasites naturels, ces espèces peuvent proliférer et provoquer le déclin voire l'extinction d'espèces locales

Une disponibilité imparfaite des méthodes et des outils

Les concepts, les modèles et les métriques utilisés dans le cadre de la lutte contre le dérèglement climatique sont maintenant largement connus et acceptés. Les données sont de plus en plus simplement disponibles (sociétés cotées, notées, ou simplement soumises à la CSRD) et les assujettis peuvent s'appuyer sur un écosystème de consultants et de prestataires de qualité.

¹⁰IPBES (Plateforme Intergouvernementale Scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques) est un intermédiaire entre les politiques et la communauté scientifique qui contribue à la prise de décisions politiques traitant des écosystèmes et de la biodiversité. (<https://www.ipbes.net/>)

Il n'en est pas de même s'agissant de la biodiversité, et l'effort demandé par la Loi Énergie Climat se heurte à des difficultés majeures :

- Compréhension et appropriation des concepts clé et de leur déclinaison opérationnelle
- Choix d'une métrique appropriée : $\text{km}^2.\text{MSA}$ (médiane de l'abondance d'espèces au km^2)
- Accès aux données nécessaires à la mesure des pressions et coût de cet accès : notre expérience s'agissant de débiteurs SME ne publiant pas de données CSRD avant 2027 est que nos clients ne disposent d'aucune donnée en la matière. Plus généralement, même les sociétés cotées ne fournissent que rarement des données que nous pourrions utiliser pour calculer des « proxies »

Actions menées

Sienna AM France a lancé en 2022 des réflexions sur la façon de prendre en compte la biodiversité dans ses investissements avec l'appui d'Iceberg Data Lab (IDL). Sienna AM France avait réalisé dans ce cadre une analyse en profondeur de l'impact biodiversité de l'un des emprunteurs, dans un but avant tout pédagogique et afin de comprendre la construction du modèle GloBio (Global Biodiversity).

En 2024, Sienna AM France a réalisé pour la première année un calcul des « proxies » de l'empreinte biodiversité des contreparties en passant par IDL. Cette approche a permis d'avoir une première mesure estimée de la pression des différents fonds gérés par Sienna AM France sur la biodiversité.

L'empreinte biodiversité de l'entreprise (Corporate Biodiversity Footprint - CBF) est un indicateur essentiel qui mesure l'ampleur de l'impact d'une entreprise sur la biodiversité. Elle est mesurée en valeur absolue - $\text{km}^2.\text{MSA}$. L'estimation de l'empreinte biodiversité du portefeuille de Sienna AM France (à l'exception de la BU Granulaire et de la BU Service Public) pour 2023 est : $-60,84 \text{ km}^2.\text{MSA}$.

Plan d'amélioration continue

En 2023, Sienna IM a porté une attention particulière à la préservation de la biodiversité et a ainsi développé et déployé une [politique biodiversité](#) destinée à couvrir toutes ses classes d'actifs et expertises.

Sienna AM France s'inscrit également dans cette démarche, sa politique en matière de biodiversité est guidée par l'objectif clair d'intégrer de manière transparente la biodiversité dans les principales étapes des processus d'investissement et des opérations. Sienna AM France se base aujourd'hui sur des estimations pour évaluer l'impact des emprunteurs sur la biodiversité et reconnaît l'importance d'adopter des indicateurs quantitatifs précis et mesurables. Ainsi, son plan d'amélioration continue inclut l'identification et la mise en place de tels indicateurs. Sienna AM France s'engage à dialoguer en permanence avec les entreprises de son portefeuille afin d'encourager les pratiques respectueuses de la biodiversité et de plaider en faveur d'une meilleure gestion de la biodiversité.

8. Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques

L'approche de Sienna AM France consiste à considérer que les éléments « extra-financiers » doivent être partie intégrante de l'analyse financière « classique ». La méthodologie présentée ci-après détaille la façon dont les risques ESG sont intégrés dans l'analyse crédit des entreprises qui font l'objet des opérations de financement de Sienna AM France.

Processus d'analyse ESG

L'analyse des opportunités d'investissement inclut l'analyse de risques et d'opportunités ESG, formalisée par nature tel que détaillé ci-après.

Sienna AM France a développé une méthodologie interne qui permet d'attribuer un score ESG aux projets prospects. Ce score se fonde sur une analyse Risques/Opportunités tout en prenant en compte le principe de double matérialité (nous utilisons la matrice du Sustainability Accounting Standards Board (SASB) comme base pour définir la matérialité financière).

L'élaboration d'un score basé sur les critères environnementaux (E), sociaux (S) et de gouvernance (G) se fait à travers une analyse qualitative axée sur les thèmes jugés pertinents pour Sienna AM France :

1. Environnement

Thème	Illustration d'axe d'évaluation
Climat	Mesure de l'empreinte carbone
Biodiversité	Formalisation et/ou mise en œuvre d'une politique biodiversité
Eau	Formalisation et/ou mise en œuvre d'une politique de gestion de l'eau
Déchets	Formalisation et/ou mise en œuvre d'une politique de gestion des déchets
Energie	Mise en place d'initiatives pour réduire les émissions de carbone

2. Social

2.1 Capital Humain

Thème	Illustration d'axe d'évaluation
Climat interne	Suivi des départs hors saisonniers et du taux d'absentéisme
Développement des compétences	Formation des salariés
Gestion des effectifs	Suivi de la participation des femmes dans la gestion de l'entreprise
Santé-sécurité	Formalisation et/ou mise en œuvre d'une politique qui traite des questions de santé et de sécurité et de la prévention des accidents du travail

2.2 Capital Humain

Thème	Illustration d'axe d'évaluation
Clients	Suivi des controverses
Entreprises & territoire	Existence de dons/subventions/mécénat au profit de la société civile
Sous-traitants & fournisseurs	Formalisation d'une politique d'achat responsable
Cybersécurité	Réalisation de tests et formation des collaborateurs sur la cybersécurité
Numérique	Mise en place d'une gouvernance du numérique (gouvernance des données, budget, performance, etc.)

3. Gouvernance

Thème	Illustration d'axe d'évaluation
CA & comités	Evaluation du nombre de membres indépendants
Ethique des affaires	Formalisation et/ou mise en œuvre d'une charte étique
Politique de rémunération	Mise en place et/ou mise en œuvre d'une politique de rémunération

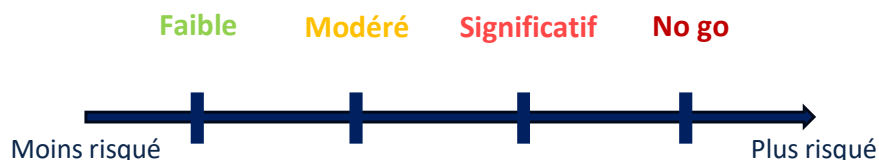
Score ESG global

Le score ESG global repose sur la première analyse faite pour avoir un score E, S et G. Les scores pour les trois critères sont agrégés en fonction des pondérations définies en fonction du secteur d'activité de l'entité concernée.

Analyse Risques/Opportunités

Une analyse des risques et opportunités en lien avec la gestion des critères ESG est réalisée en suivant le principe de double matérialité. L'impact sur la société (impact sur la valorisation de la société) et l'impact sur l'environnement extérieur (matérialité d'impact) sont analysés.

A l'issue de cette analyse, les risques sont évalués en suivant l'échelle ci-dessous :



Pour ce qui est des opportunités, elles sont évaluées sur la base des Objectifs de développement durable (ODD) définis au niveau du fonds en question. Les ODD respectés peuvent varier d'un fonds à un autre.

Conformément à la politique ESG de Sienna AM France, l'équipe implémente des processus robustes d'identification des controverses ESG ainsi que des risques ESG potentiels que ces controverses pourraient révéler.

La décision finale est prise collectivement au niveau du Comité d'investissement. Cette méthodologie fait l'objet d'une revue régulière (à minima annuelle) afin d'être ajustée en fonction des évolutions possibles.

Intégration des risques ESG dans l'analyse crédit

- Réalisation de scénarii stressés sur le business plan

Chaque risque ESG majeur identifié lors de l'analyse se traduit par une modélisation financière faisant ressortir l'impact financier potentiel de ce risque. Le Comité d'investissement a donc une indication de la façon dont un risque ESG étudié toutes choses égales par ailleurs peut affecter la situation financière de l'entreprise.

- Impact des critères ESG dans le scoring crédit

Les critères ESG ont un impact direct sur la qualité de crédit de l'emprunteur. Pourtant, l'outil scorecard de Moody's, utilisé pour déterminer la qualité de crédit, n'intègre pas explicitement ces facteurs.

La scorecard Moody's permet de déterminer une estimation de rating, sur la base d'éléments qualitatifs (business profile) et quantitatifs, issus des comptes historiques et de projections (utilisation d'un business plan version Sienna, basé sur des hypothèses jugées les plus probables).

Sienna AM France a développé un outil interne de notching, qui permet d'ajuster (à la hausse ou à la baisse) le résultat de la scorecard selon un certain nombre de facteurs.

La qualité du management et de la gouvernance peut avoir un impact d'un notch à la hausse ou à la baisse, selon l'évaluation des critères suivants :

- La qualité et la profondeur de l'équipe managériale
- L'organisation et l'efficacité du conseil d'administration
- La structure actionnariale
- La culture managériale

L'identification d'un ou plusieurs risques environnementaux et sociaux peut également se traduire par une dégradation du résultat de la scorecard d'un à deux "notches", selon l'appréciation de la matérialité et de la probabilité que le risque identifié se traduise par un impact financier au cours de la vie du financement.

Sources de données utilisées

Les principales sources d'information utilisées sont les suivantes :

- Questionnaire ESG renseigné par les entreprises candidates au financement
- Site internet de l'entreprise/publications extra-financières
- Analyse de controverses réalisée par Ethifinance
- Echanges avec les représentants de l'entreprise
- Informations publiques (articles de presse, rapports, etc.)
- Rapports d'expertise réalisés par des tiers à la demande de Sienna AM France, lorsque cela est jugé nécessaire

Dispositif de Contrôle

Le Contrôle interne s'assure dans le cadre du plan de contrôle annuel que :

- les moyens humains et techniques alloués à l'ESG sont mis en place
- la procédure de sélection des investissements est bien respectée, y compris sur la dimension de reporting ESG des entreprises
- le dispositif de conformité et contrôle des risques (dont risques ESG et de durabilité) est satisfaisant
- les informations commerciales sont adéquates et proportionnées

II. Déclaration des principales incidences négatives en matière de durabilité

1. Synthèse

Sienna AM France est constituée d'une quarantaine de collaborateurs et n'entre donc pas dans le champ du « Comply » obligatoire pour les Sociétés de Gestion de Portefeuille (SGP), fixé à 500 salariés.

Sienna AM France a choisi de prendre en compte les principales incidences négatives (PAI) de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité dans une logique de meilleur effort. La SGP se conformera au reporting PAI tel que défini dans le règlement SFDR, en reportant sur les 14 indicateurs obligatoires et 2 indicateurs spécifiques aux actifs immobiliers, complétés par au moins 1 indicateur environnemental et 1 indicateur social supplémentaires.

2. Description des principales incidences négatives

Déclaration des principales incidences négatives couvrant la période de référence allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 :

Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés					
Indicateurs d'incidence négative sur la durabilité	Élément de mesure	Incidence 2023*	Taux de couverture	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante	
Emissions de gaz à effet de serre	1. Emissions de GES de niveau 1 en tonnes d'équivalents CO ₂	159499,99	88,74%	- Recours à des estimations pour les emprunteurs n'ayant pas répondu au questionnaire) - Engagement de bilan carbone prévus dans certaines documentations financières - Sienna Private Credit n'investit pas dans les entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles - Sienna IM a signé son engagement SBTi début 2024	
	2. Emissions de GES de niveau 2 en tonnes d'équivalents CO ₂	58714,50	86,23%		
	3. Emissions de GES de niveau 3 en tonnes d'équivalents CO ₂	543218,32	82,60%		
	2. Empreinte carbone	Empreinte carbone en tonnes d'équivalents CO ₂ par millions d'euros investis	676,03		65,55%
	3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	346,70		30,86%
4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles (en %)	0%	100%		
5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie (en %)	81,7%	43,18%		

*Fonds de fonds exclus du calcul

Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés

Indicateurs d'incidence négative sur la durabilité		Élément de mesure	Incidence 2023	Taux de couverture	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Emissions de gaz à effet de serre	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique	1,81	10,37%	
Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones (exprimée en %)	8,6%	51,70%	- Sienna IM, maison-mère de Sienna AM France, a publié sa politique biodiversité en 2023. Cette politique se décline au niveau de Sienna AM France
Eau	8. Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	0	3,43%	- Sienna AM France cherche à sensibiliser des emprunteurs aux problématiques de rejets dans l'eau pour améliorer la qualité des données fournies par l'entreprise
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	0,84	16,34%	- Sienna AM France cherche à sensibiliser des emprunteurs aux problématiques de production de déchets dangereux pour améliorer la qualité des données fournies par l'entreprise

Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'Homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption

Les questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des NU ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (exprimée en %)	2%	29,56%	- Sienna AM France réalise une analyse des sociétés faisant l'objet de financement pour vérifier leur conformité aux principes du Pacte mondial des Nations Unies ou les principes directeurs de l'OCDE
--	--	--	----	--------	---

Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés

Indicateurs d'incidence négative sur la durabilité		Élément de mesure	Incidence 2023	Taux de couverture	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Les questions sociales et de personnel	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations (exprimée en %)	62,4%	34,05%	
	12. Ecart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements (exprimé en montant monétaire converti en euros)	14,63%	16,44%	- L'amélioration des pratiques des entreprises en matière de parité est un des objectifs prioritaires du groupe et se traduit dans certaines des clauses d'impact
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	3%	34,08%	
	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées (exprimée en %)	0%	100%	- Sienna AM France n'investit pas dans les entreprises engagées dans les activités liées aux armes controversées

Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés					
Indicateurs d'incidence négative sur la durabilité		Élément de mesure	Incidence 2023	Taux de couverture	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Indicateurs optionnels					
Social	15. Taux d'accidents	Taux d'accidents dans les sociétés concernées, en moyenne pondérée	9,21	28,26%	- L'évolution de cet indicateur va être liée à la répartition sectorielle du portefeuille. Les portefeuilles historiques de financement "corporate" présentaient un fort prisme industriel se traduisant par un taux d'accident plus élevé. Ce biais sectoriel est moins présent dans les nouveaux millésimes de fonds
Environnemental	16. Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone aux fins du respect de l'accord de Paris (en %)	40,5%	62,64%	- La plupart des emprunteurs ont pris des mesures de réduction de leurs émissions. Les emprunteurs TPE/PME, généralement moins structurés sur le volet RSE, ont un taux d'engagement plus faible
Indicateurs applicables aux investissements dans des actifs immobiliers					
Combustibles fossiles	17. Exposition à des combustibles fossiles via des actifs immobiliers	Part d'investissement dans des actifs immobiliers utilisés pour l'extraction, le stockage, le transport ou la production de combustibles fossiles (exprimée en %)	0%	100%	- Sienna AM France n'investit pas dans les actifs liés au secteur des combustibles fossiles
Efficacité énergétique	18. Expositions à des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique	Part d'investissement dans des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique (exprimée en %)	9,5%	57,23%	-

3. Description des politiques visant à identifier et hiérarchiser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

L'identification des principales incidences négatives dans le cadre de nos activités de financement passe par l'accès à des données de qualité.

Sienna AM France finance dans le cadre de ses activités des entreprises de petite taille et de taille intermédiaire (PME et ETI), des sociétés projets (SPV) portant des actifs de production d'électricité d'origine renouvelable ou des actifs immobiliers, et des collectivités locales (notamment départements, communes). Ces organisations sont en très large majorité non cotées et non soumises, étant donné leur taille, à la directive CSRD. Compte-tenu de cette typologie des emprunteurs, les données ESG et en particulier celles relatives aux principales incidences négatives, ne sont pas disponibles publiquement ou sur des bases de données spécialisées.

A ce stade, les fonds dits "granulaires" ne sont pas intégrés dans l'analyse des principales incidences négatives, du fait du caractère court-terme (inférieur à 1 an) des financements, de l'absence de relation commerciale directe avec les emprunteurs, et de leur typologie (start-ups, TPE).

Notre approche se base sur des informations de trois natures :

- Information fournie par l'emprunteur : Sienna AM France a organisé pour la 3ème année consécutive une collecte de données ESG auprès de ses emprunteurs. Les questionnaires, qui se déclinent par branche d'activité, comprennent notamment des questions sur les informations nécessaires au calcul des principales incidences négatives. En 2023 et afin d'accroître les taux de réponses, les équipes de Sienna AM France ont été sensibilisées aux thématiques ESG et formées pour accompagner les emprunteurs dans la mesure de leur performance extra-financière (outil de calcul de bilan carbone développé en interne). La campagne de collecte de données ESG est réalisée en 2024 via la plateforme Tennaxia, qui gère les envois et l'agrégation des données. Par ailleurs, les documentations de financement signées depuis 2022 prévoient, sur les fonds SFDR art. 8 et art. 9, des engagements d'information annuels relatifs à la performance extra-financière

- Information déduite par les équipes de Sienna AM France : concerne principalement les questions binaires (Oui/Non) pour lesquelles la connaissance de l'emprunteur permet à l'équipe de gestion de répondre avec certitude pour le compte de l'emprunteur. Cela concerne notamment l'exposition à des activités liées aux énergies fossiles, aux armes controversées, etc.

- Information calculée : dans le cas des données environnementales que les entreprises ne sont pas en mesure de nous fournir, nous utilisons une approche dite par « proxies », qui consiste à se baser sur les données disponibles pour les entreprises du secteur de l'emprunteur. Notre approche se base sur les données de la base Sustainalytics pour les entreprises européennes. La base de données comprend plus de 3600 points de données carbone. Les « proxies » consistent en une moyenne sectorielle (42 secteurs) des intensités (émissions rapportées au chiffre d'affaires)

Dans le cas où nous ne disposons pas de suffisamment de données pour calculer des « proxies », ou lorsque cette approche est jugée non pertinente, alors aucune donnée n'est renseignée.

La hiérarchisation des principales incidences négatives est traduite dans notre définition d'un investissement durable disponible sur le [site Internet de la société](#).

Les PAI suivants sont priorisés :

- PAI 3 : intensité carbone des entreprises financées
- PAI 4 : activité liée au secteur des énergies fossiles – PAI traduit dans notre politique d'exclusion qui prévoit une exclusion totale des entreprises de ce secteur
- PAI 7 : activité affectant des zones sensibles de biodiversité
- PAI 8 : émissions de polluants dans l'eau
- PAI 9 : émissions de déchets polluants
- PAI 10 : absence de violation des principes du Global Compact et des principes directeurs de l'OCDE
- PAI 14 : activité liée à des armes controversées

Ces principales incidences sont traduites notamment dans notre politique d'exclusion.

L'identification et la hiérarchisation des PAI a été validé par le directoire le 26/06/2023.

4. Politique d'engagement

Sienna AM France est un acteur de la dette privée dont les ressorts sont différents des sociétés de gestion centrées sur les valeurs mobilières cotées. Elle n'est pas un actionnaire ayant la possibilité d'acheter ou de vendre des titres. A ce titre, s'il est tout à fait possible d'entamer un dialogue avec des emprunteurs privés sur des thématiques ESG et de demander le respect d'objectifs, le processus d'escalade, classique et nécessaire dans toute forme d'engagement n'est pas répliquable : Sienna AM France ne peut pas sanctionner le management de l'entreprise par le vote ou le dépôt de résolutions de vote, ni ne peut alléger sa position ou la vendre partiellement ou en totalité. En tant que prêteur, il doit aller à l'échéance de son prêt et son influence s'exerce essentiellement lors de la mise en place de la transaction.

En tant que détenteur de dette privé, Sienna AM France pratique cependant une forme d'engagement en lien avec l'exercice de son métier de prêteur :

- Les transactions sont dans leur immense majorité (80% environ) le fait de deals bilatéraux qui permettent un dialogue initial approfondi avec l'emprunteur. Lors de la mise en place de la transaction, Sienna AM France inclut dans les éléments clés de la discussion, l'engagement de l'emprunteur à fournir annuellement des données ESG.
- Lorsque cela est possible (dans le cas des fonds à impact), Sienna AM France inclut des clauses de type SLL « Sustainability Linked Loans » qui font l'objet de discussions avec l'entreprise et d'engagements de la part de l'emprunteur à atteindre des indicateurs prédéfinis et en lien avec son métier. Ces clauses sont la conséquence d'un dialogue approfondi avec l'emprunteur et sont exigeantes. Elles incluent à ce stade des sanctions sous forme de hausse du taux d'intérêt en cas de non-respect des objectifs. Depuis 2023, des bonifications du taux d'intérêt sont incluses si les objectifs sont atteints.

Les PAI suivants sont priorisés :

- PAI 3 : intensité carbone des entreprises financées
- PAI 4 : activité liée au secteur des énergies fossiles – PAI traduit dans notre politique d'exclusion qui prévoit une exclusion totale des entreprises de ce secteur
- PAI 7 : activité affectant des zones sensibles de biodiversité
- PAI 8 : émissions de polluants dans l'eau
- PAI 9 : émissions de déchets polluants
- PAI 10 : absence de violation des principes du Global Compact et des principes directeurs de l'OCDE
- PAI 14 : activité liée à des armes controversées

Ces principales incidences sont traduites notamment dans notre politique d'exclusion.

L'identification et la hiérarchisation des PAI a été validé par le directoire le 26/06/2023.

5. Référence à des standards internationaux

Sienna AM France, soit directement soit via le groupe Sienna IM, participe à des initiatives internationales et locales en matière d'investissement responsable :

- Science Based Targets initiative (SBTi) : Sienna IM s'est engagé auprès de SBTi en janvier 2024 et dispose de 2 ans pour développer des objectifs de réduction de son empreinte carbone. Sienna AM France en tant qu'expertise Private Credit de Sienna IM est concerné par cet engagement.
- Adhésion aux Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) : en 2015, Sienna AM France s'est officiellement engagée en faveur de l'investissement responsable en devenant signataires des PRI (depuis 2023, à travers la signature de Sienna IM).
- Carbon Disclosure Project (CDP) : CDP Climate Change, CDP Water Security et CDP Forest. Sienna IM adhère au CDP depuis avril 2023.
- Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD) : Sienna IM soutient les recommandations de la TCFD et encourage toutes les entreprises de son portefeuille à aligner leurs informations sur les recommandations de la TCFD.
- Task Force on Nature-related Financial Disclosures (TNFD) : Sienna AM France soutient les recommandations de la TNFD.
- Pacte mondial des Nations unies (UNGC) : Sienna AM France a signé le UNGC en 2022.
- Sustainability Accounting Standards Board (SASB) : pour évaluer la matérialité financière, Sienna AM France s'appuie sur la méthodologie SASB.
- Initiative Climat International (iCI) : Sienna AM France est membre de l'iCI depuis 2021. L'iCI a été créée à l'origine par des sociétés françaises de capital-investissement qui ont décidé d'unir leurs forces et de contribuer à l'objectif de l'Accord de Paris de limiter le réchauffement climatique à un niveau bien inférieur à 2°C.

La liste de l'ensemble des initiatives auxquelles Sienna et ses expertises ont adhéré est publique et disponible sur le [site Internet de la société](#).

CONTACTS

Laurent Dubois

Managing Director

laurent.dubois@sienna-im.com

Alix Faure

Directrice ESG Groupe

alix.faure@sienna-im.com

Ouissal Jalal

ESG Senior associate

ouissal.jalal@sienna-im.com